

Aux sources du christianisme

ARLES

SAINT MAXIMIM LA SAINTE BAUME

MARSEILLE

SENANQUE

AIX EN PROVENCE

AVIGNON

SAINTE MARIES DE LA MER

Pèlerinage en Provence

4 au 11 octobre 2021



Renseignements et Inscriptions

Service des pèlerinages

Maison Diocésaine - 20 avenue de Limerick -
29000 QUIMPER

peles29@diocese-quimper.fr - 02 98 64 58 61

Agrément Atout France IM029110034

Pèlerinage en PROVENCE Aux sources du christianisme



PROGRAMME



Jour 1 Lundi 04 octobre 2021 - BREST / ARLES

20h00 : Départ en autocar de **Brest** en direction d'**Arles**.

Nuit dans l'autocar

Jour 2 Mardi 05 octobre 2021 - TOULOUSE / ARLES / MARSEILLE

Petit-déjeuner en cours de route

Reprise du trajet vers Arles.

Déjeuner à Arles

L'après-midi, visite de la **Cathédrale Sainte Trophime** et évocation de Saint Césaire. Visite extérieure des célèbres Arènes d'Arles. Visite du **cloître**.

Puis, visite libre du **site des Alyscamps** à Arles. En provençal, cette appellation signifie Champs Elysées. Il s'agit d'une nécropole remontant à l'époque romaine et à forte influence paléochrétienne. Désormais, elle apparaît sous la forme d'un alignement de sarcophages en calcaire régional.

Pour finir, visite de **l'église Notre-Dame-la-Major**. Elle fut le siège de la paroisse la plus étendue de la ville et est une des plus anciennes églises d'Arles, car l'édifice primitif aurait été consacré en 452, lors du troisième concile d'Arles, par l'archevêque Ravennius, comme l'atteste le relevé, affiché dans la chapelle Saint-Martin, d'une inscription gravée sur la façade et disparue en 1592 lors de sa réfection.

Messe ou temps de célébration

Reprise de l'autocar et trajet vers **Marseille**.

Installation - dîner et nuit à Marseille ou aux environs

Jour 3 Mercredi 06 octobre 2021 - MARSEILLE

Découverte de la **Basilique Notre-Dame de la Garde**. Appelée aussi la « Bonne Mère » de Marseille, cette Basilique qui remonte au XIX^{ème} siècle, domine la ville et offre à la vue de tous son architecture audacieuse.

Messe ou temps de célébration

Déjeuner à Marseille

Découverte de **l'abbaye saint Victor**. L'abbaye date du Ve au X^{IV}e siècle. Elle renferme une crypte dans laquelle vous découvrirez la grotte Saint-Victor, la chapelle d'Isarn, la chapelle Saint-André. L'abbaye abrite une petite statue en noyer du XIII^e siècle, la Vierge Noire : elle représente Notre-Dame-de-la-Confession, sainte encore très vénérée à Marseille.

Passage par le port de Marseille.

Dîner et nuit à Marseille

Jour 4 Jeudi 07 octobre 2021 -

MARSEILLE / AIX EN PROVENCE / MARSEILLE

Trajet jusqu'à Aix en Provence.

Le matin, découverte de la **Cathédrale Saint Sauveur d'Aix en Provence**, qui serait ainsi édifée sur un temple d'Apollon. Sa situation sur l'ancienne voie Aurélienne fait d'elle un trait d'union, un relais entre le monde romain et le monde chrétien aixois.

Passage au **cours Mirabeau**, au **marché de l'hôtel de ville**.

Déjeuner à Aix en Provence

L'après-midi, visite de la fabrique des santons **Fouque**, créateur de santons de Provence depuis 1934.

Les santons Fouque sont aujourd'hui connus, collectionnés et vendus dans le monde entier. De grandes expositions leur ont été consacrées à New York, Tokyo, Rome, Genève, Avignon, Berlin... Pourtant, depuis la création de la Maison Fouque en 1934, c'est toujours à Aix-en-Provence, berceau de leur création et source de leur inspiration, que les célèbres santons sont toujours fabriqués par Mireille Fouque et son fils Emmanuel, artisanalement, dans le respect de la tradition provençale et du détail.

Retour à Marseille.

Dîner et nuit à Marseille ou aux environs

Jour 5 Vendredi 08 octobre 2021 -

MARSEILLE / ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME / PLAN D'AUPS STE BAUME / MARSEILLE

Tôt le matin, direction **Saint Maximin la Sainte Baume**.

Découverte de la **Basilique**, un édifice d'une ampleur impressionnante : 73 mètres de long, 37 mètres de large et 29 mètres de haut, un couvent lui est accolé. Elle est le plus vaste ensemble gothique en Provence. Le chœur, le retable, les orgues, la chair interpellent par leur taille. S'il monte vers la grotte, ici, le pèlerin descend dans la crypte pour un hommage solennel en tête à tête avec le crâne, relique de Marie-Madeleine. Découverte du **Couvent Royal**, accolé à la Basilique.

[Temps de célébration à la Basilique](#)

Puis route vers **Plan d'Aups Sainte Baume**.

Déjeuner à l'hostellerie de la Sainte Baume

L'hostellerie de la Sainte-Baume date de 1859, maison religieuse gérée par les frères dominicains, elle héberge, restaure, accueille les prières, et offre un point de départ idéal pour marcher vers la grotte, seul ou en procession. Un cheminement de quarante-cinq minutes en plaine puis sur les pentes forestières, pendant lequel, le chant des oiseaux, celui du vent dans les feuillages accompagnent l'effort de l'ascension.

Montée libre à la découverte de la **grotte Sainte Marie Madeleine** (en empruntant le Sentier du Canapé partant de l'hostellerie), dans laquelle serait venue se réfugier Ste Marie Madeleine pour ses dernières années. Aujourd'hui, c'est un sanctuaire abritant une partie de ses reliques.

Sinon, temps libre au sanctuaire.

Retour à Marseille.

Dîner et nuit à Marseille ou aux environs

Jour 6 Samedi 09 octobre 2021 -

MARSEILLE / SENANQUE / AVIGNON

Tôt le matin, route vers **l'abbaye de Sénanque**.

Découverte de l'abbaye, enserrée depuis le 12ème siècle dans le creux de son vallon provençal, l'abbaye Notre-Dame de Sénanque apparaît comme l'un des plus purs témoignages de l'architecture cistercienne primitive.

Comme il y a 900 ans, l'abbaye abrite une communauté de Frères cisterciens qui vivent selon la Règle de Saint Benoît. Sept fois par jour, la communauté se rassemble dans l'église abbatiale pour prier.

Les moines de Sénanque, dans un souci de partage, ouvrent les portes de leur abbaye aux visiteurs : la visite permet ainsi d'admirer l'église abbatiale, l'ancien dortoir, le cloître, la salle du chauffoir et la salle du chapitre, construits aux 12ème et 13ème siècles.

Messe du jour à l'abbaye ou temps de célébration

*Déjeuner à **Gordes***

L'après-midi, départ vers **Avignon**.

Visite du **palais des Papes**. Le palais des Papes est le symbole du rayonnement de l'église sur l'Occident Chrétien au XIVème siècle. Edifié à partir de 1335, en moins de vingt années, il est l'œuvre principalement de deux papes bâtisseurs, Benoît XII et son successeur Clément VI.

*Installation - dîner et nuit à **Avignon ou aux environs***

Jour 7 Dimanche 10 octobre 2021 -

AVIGNON / STES MARIES DE LA MER / AGEN

Tôt le matin, départ vers les **Saintes Maries de la Mer**.

Découverte du village des Saintes Maries de la Mer, terre d'accueil, de tradition et de pèlerinage, est construit entre ciel et mer, là où le Rhône embrasse la Méditerranée.

Site de légende, son rivage accueillit, à l'aube de la chrétienté, Marie Jacobé, Marie Salomé et leur servante Sara, chrétiennes persécutées fuyant la Palestine sur une barque sans gouvernail. Découverte de l'église forteresse du village et du Musée Baroncelli.

Rencontre avec la confrérie des Saintes Maries de la Mer

Participation à la messe dominicale

*Déjeuner **au Mas du Ménage***

Trajet jusqu'à Agen.

*Dîner et nuit à **Agen ou aux environs***

Jour 8 Lundi 11 octobre 2021 - AGEN / BREST

Tôt le matin, départ en autocar pour **Brest**.

Déjeuner en cours de route

Arrivée à Brest en fin de journée.

Les messes et les rencontres sont sous réserve de la disponibilité des lieux et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à des modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.

Prix total du pèlerinage

1240 € : sur une base de 30 personnes, au départ de Brest

1320 € : sur une base de 25 personnes, au départ de Brest

Attention : le prix de ce pèlerinage a été calculé selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du 10 mars 2021 et sur une base de 30/25 personnes. Conformément à la loi, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits et selon les conditions de voyage (consignes sanitaires liées au COVID-19 qui pourraient être imposées par le pays—ex. imposition d'un nombre limité par autocar ou par guide...) à 35 jours du départ.

Ce prix comprend :

- La mise à disposition d'un autocar grand tourisme pendant toute la durée du pèlerinage (sauf journée 6/10/201 - autocar local),
- Les hébergements en chambre double en hôtel de catégorie 3*, comme suit :
 - Hotel Ibis centre gare Saint Charles*** à Marseille,
 - Hôtel Brithotel*** à Agen
 - Hôtel Ibis*** à Avignon,
- Les taxes de séjour,
- La pension complète du petit-déjeuner du deuxième jour au déjeuner du dernier jour,
- L'entrée et la visite commentée du santonnier Fouque, du Palais des Papes et du Pont d'Avignon, des alyscamps et du cloître de la cathédrale à Arles,
- Les offrandes pour la visite commentée de la Basilique Notre-Dame de la Garde à Marseille, de l'abbaye de Sénanque, La Cathédrale d'Aix en Provence, la Basilique de Saint Maximin la Sainte-Baume, les Saintes-Maries-de-la-Mer, l'église N-D de la Major à Arles, l'abbaye saint Victor à Marseille,
- La mise-à-disposition d'audiophones pendant la durée du pèlerinage,
- L'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE ASSISTANCE avec extension COVID-19,
- La garantie annulation BIPEL,
- Un sac à dos, un livre guide, un chèche, des étiquettes bagages et le livret du pèlé,
- Les pourboires pour les chauffeurs,
- Les offrandes pour les communautés rencontrées, les intervenants extérieurs et pour les messes.

Ce prix ne comprend pas :

- Les pré et post acheminements pour se rendre à BREST,
- Les boissons,
- Toutes les dépenses à caractère personnel,
- Le surcout pour chambre individuelle : 230 € (au 10/03/2021).

Inscription

Votre inscription doit parvenir au Service des pèlerinages **avant le 15 juillet 2021 avec un chèque d'acompte de 500 €** libellé à l'ordre du : **Service des pèlerinages**

Le chèque d'acompte sera encaissé dès l'inscription.

Merci de joindre impérativement à votre inscription une photocopie de la pièce d'identité.

Règlement du solde

Le règlement du solde du pèlerinage se fera au cours de la réunion préparatoire (date non fixée pour le moment).

Réunion

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est nécessaire que nous nous rencontrions avant de partir. La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par mail ou par courrier. Le programme de cette rencontre :

- Présentation des pèlerins,
- Présentation du programme,
- Répartition des chambres,
- Encaissement du solde du pèlerinage,
- Horaires de départ et de retour,
- Informations pratiques (bagages, sac à dos, assurances...)

Conseils

- Etre en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.

- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre passeport en cours de validité dans votre valise.
- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

Formalité de police

Vous devez vous munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité



Merci de joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité à votre inscription

Vous devez pouvoir justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.

Chambre individuelle

Les hébergements nous accordent généralement que 10 % du groupe en chambre seule. Nous nous efforçons d'en obtenir autant que souhaité. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, la répartition en chambres à 2 lits s'impose. Nous en parlerons au cours de la réunion préparatoire.

Chambre individuelle forcée

En fonction du nombre de participants, certains de nos pèlerins se trouvent parfois en chambre seule alors que cela n'était pas désiré. Cela peut être une désagréable surprise car il faut alors payer un supplément chambre individuelle. La répartition financière se fera de la manière suivante : 1/3 pèlerin, 1/3 service des pèlerinages, 1/3 agence BIPEL.

Le service garantie annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

La garantie annulation incluse dans le prix couvre l'annulation en cas de force majeure et ce jusqu'à l'heure du départ (agence BIPEL 02 99 30 58 28 - Service des pèlerinages 02 98 64 58 61). En cas de force majeure seulement, il ne sera retenu que 160 € couvrant les frais d'inscription (80 € pour BIPEL et 80 € pour le Service des pèlerinages).

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

Cas de force majeure :

En cas de maladie, pandémie COVID-19, accident ou décès :

- De vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- De vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- De vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

La garantie annulation ne fonctionne que si **la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.**

En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place :

A condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans le mois précédent le départ.

Règles d'application de la garantie annulation

La garantie annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre. De même, elle ne fonctionne que si notre service est prévenu avant l'heure du départ. **Contacts:**

- Le service diocésain aux horaires d'ouvertures suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h30 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au 02 98 64 58 61 et /ou par email à l'adresse suivante peles29@diocese-quimper.fr **OU**
- L'agence BIPEL au 02 99 30 58 28 et/ou par email à l'adresse suivante : bipel@bipel.com
Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié précédant la date de départ, nous vous remercions de composer le numéro de téléphone d'urgence : 06 60 74 77 65.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation ! Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...)

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure, nous facturerons les frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...) ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 160 €.

Conditions d'annulation (hors cas de force majeure)

Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation :

- Jusqu'à 31 jours du départ : facturation des frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...),
- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Responsabilités de l'agence

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 80 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,

Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

Faits de grèves

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

Autres conditions

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage – causes qui empêcheront son enregistrement - le client ne peut prétendre à aucune indemnité.



Abbaye de Sénanque